

## Compte rendu de séance Séance du 30 Novembre 2015

L' an 2015 et le 30 Novembre à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Mme GALOPIN Brigitte, Maire.

**Présents** : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, M. MARCHAL Jérôme, Mme CHAPUIS Stéphanie.

Excusé ayant donné procuration : M. RIBAUD Régis à Mme GALOPIN Brigitte.  
Excusée : Mme SERPIN Annie.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 24/11/2015

**Date d'affichage** : 24/11/2015

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Cosne Cours Sur Loire  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHAPUIS Stéphanie

Approbation des compte-rendus des : 13 et 21 octobre 2015 Adoptés à l'unanimité.

**Délibérations** :

**2015/35**                      **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre.**

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Nièvre reçu le 20 octobre 2015 proposant notamment la fusion des trois communautés de communes en Donziais, Loire et Vignoble et Loire et Nohain,

Vu le courrier de la Préfecture de la Nièvre en date du 14 octobre 2015 sollicitant l'avis des organes délibérants,

Le conseil municipal a examiné le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur Le Préfet en commission départementale le 12 octobre 2015.

Ce schéma prévoit une fusion des communautés de communes suivantes : "Loire et Nohain", "Loire et Vignoble" et "En Donziais" pour former une communauté de communes de 26 572 habitants.

Considérant que ce projet n'opte pas pour une ouverture vers le véritable bassin de vie de la Communauté de Communes Loire et Nohain incluant les EPCI limitrophes du Cher.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ne se prononcera sur ce schéma, présenté comme base de réflexion qu'après analyse du résultat de l'étude que les trois EPCI concernés vont mener sur les conditions réelles d'un tel rapprochement. Le conseil municipal opte davantage pour une ouverture vers le véritable bassin de

vie de la communauté de communes Loire et Nohain incluant les EPCI limitrophes du Cher.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**2015/36                      Décision modificative N°3**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de faire un virements de crédits concernant le compte 165 Dépôt et cautionnement.  
Elle propose d'augmenter le compte 165 de 135.00 €  
et de diminuer le compte 231 opération 231 de 135.00 €.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre :0 abstentions : 0)

**2015/37                      Décision modificative N°4**

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de faire un virement de crédits en vue du remplacement d'un radiateur au foyer rural.  
Elle propose donc d'augmenter le compte 2158 opération 251 de 2 600.00 €  
et de diminuer le compte 231 opération 236 de 2 600.00 €.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre :0 abstentions : 0)

**2015/38                      SIEEEN : Conseil en énergie partagé.**

Madame Le Maire expose la proposition du SIEEEN concernant l'adhésion à la compétence "Maîtrise de la demande en énergie et Conseil en Energie partagé".  
Le conseil municipal après discussion se prononce contre cette proposition.

A la majorité (pour : contre : 8 abstentions : 1)

**2015/39                      Engagement de dépenses 2016.**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, pour permettre aux collectivités de continuer à fonctionner, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit les dispositions suivantes :

- pour la section de fonctionnement :

Le Maire peut mettre en recouvrement les recettes et mandater les dépenses dans la limite des inscriptions de l'année précédente soit : 366 652.68 €

- pour la section d'investissement :

Pour des dépenses "nouvelles", Le Maire peut, sur l'autorisation de son Assemblée, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts l'exercice précédent soit : 51 238.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Madame Le Maire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

**Radiateur Foyer rural**

Trois entreprises ont répondu à la demande de devis, toutes proposent la même prestation, le devis de l'entreprise Leymonie a été retenu.

**Location logement de la Mairie**

Le logement au-dessus de la Mairie sera loué à compter du 1er janvier 2016 avec un bail précaire.

**Décorations de Noël.**

Les guirlandes électriques seront installées le samedi 5 décembre au matin.

**Voeux 2016.**

Les voeux du Maire auront lieu le samedi 9 janvier, l'heure reste à définir.

**Noël du RPI.**

La fête de Noël du RPI aura lieu le vendredi 11 décembre 2015 à partir de 17h45 au Foyer rural de Saint-Loup.

**Goûter de Noël des enfants de l'école.**

Le goûter de Noël des enfants de l'école aura lieu le mardi 15 décembre à 15h30.

**Goûter de Noël des enfants de la commune.**

Il aura lieu le mercredi 16 décembre à 18h00 au Foyer rural.

**Repas des Aînés.**

Il aura lieu le dimanche 20 décembre à 12h30 au Foyer rural.

**Travaux des Goumards.**

Le marché est lancé avec pour date butoir de la réception des offres au 15 décembre à 12h00.

Les travaux seront entrepris au printemps.

**Point sur les lots de bois.**

**Date du Prochain conseil : Janvier 2016, date à déterminer.**

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 04/12/2015  
Le Maire  
Brigitte GALOPIN

